



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour avis à la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**

**N° 2019-15**

**Séance du 06 décembre 2019**

Président: Pasquale MAMMONE  
Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Modifications des droits d'inscription et tarifs divers 2019/2020  
- Participation au coût de la certification Voltaire (IUT de Lens)  
et régularisation 2018/2019**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés  
Nombre de membres présents ou représentés: 20  
Nombre de vote pour: 20  
Nombre de vote contre: 0  
Nombre d'abstention: 0

Annie VANHAECKE informe les membres de la Commission Formation et Vie Universitaire que les dispositions concernant le coût de la certification Voltaire pour les années universitaires 2018/2019 et 2019/2020 sont spécifiques à l'IUT de Lens.

M. le Président soumet au vote les dispositions applicables au coût de la certification Voltaire (IUT de Lens), qui sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 décembre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Droits d'inscriptions et tarifs divers : Année universitaire 2018-2019**  
**Modification de la délibération du CA n° 2018-052**

Formations à distance : rémunération pour services rendus	<b>350€</b>
Retirage de carte d'étudiant	<b>10€</b>
Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une annulation d'inscription avec remboursement (courrier adressé au plus tard au 31 octobre 2018)	<b>En attente de l'arrêté ministériel 23€ en 2017-2018</b>
Etudiants en convention avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) : Facture acquittée par l'ICL	<b>30% du montant des droits de scolarité annuels fixés par arrêté ministériel</b>
POUR REGULARISATION Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à l'IUT de Lens	Participation de l'étudiant : 5€ Participation de la composante : 0€
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à toutes les composantes de l'université d'Artois, hors IUT	<b>Certificat inclus dans la maquette de formation</b> Participation de l'étudiant : 0€ Participation de la composante : 34€
	<b>Certificat offrant des points bonus dans la maquette de formation</b> Participation de l'étudiant : 17€ Participation de la composante : 17€
	<b>Inscription individuelle de l'étudiant</b> Participation de l'étudiant : 34€
Préparation à l'agrégation interne De l'UFR Lettres et Arts	<b>640€</b>



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Droits d'inscriptions et tarifs divers : Année universitaire 2019-2020**  
**Modification de la délibération du CA n° 2019-053**

Formations à distance : rémunération pour services rendus	350€
Retirage de carte d'étudiant	10€
Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une annulation d'inscription avec remboursement (courrier adressé au plus tard au 31 octobre 2019)	23€
Etudiants en convention avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) : Facture acquittée par l'ICL	<b>30% du montant des droits de scolarité annuels fixés par arrêté ministériel</b>
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à l'IUT de Lens	Participation de l'étudiant : 5€ Participation de la composante : 0€
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à toutes les composantes de l'université d'Artois, hors IUT	<b>Certificat inclus dans la maquette de formation</b> Participation de l'étudiant : 0€ Participation de la composante : 34€
	<b>Certificat offrant des points bonus dans la maquette de formation</b> Participation de l'étudiant : 17€ Participation de la composante : 17€
	<b>Inscription individuelle de l'étudiant</b> Participation de l'étudiant : 34€
Préparation à l'agrégation interne De l'UFR Lettres et Arts	640€